



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 16/06/2026

DLB 2026/901

L'an deux mille vingt-six et le Mardi 16 Juin à 18h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Panoramique - Palais des Congrès - Rond-Point du Carré d'As - 34300 CAP D'AGDE, sous la Présidence de Monsieur Aurélien LOPEZ LIGUORI, Président.

Date de la convocation : 09/06/2026

Affichage de la convocation : 09/06/2026

Etaient Présents :

Laurent ABBES, Sonia ADRIAN, Claude ALLINGRI, Nathalie AMOYEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Olivier BONNAUD, Alain BOSC, Joëlle BOURGHELLE, Laurent BRAULT, Virginie BURAS TAÏX, Gilde CALAS, Christian CASSAN, Robert CHASTANG, Nelly CHEVALET, Laurent COMBES, Marc DI MARTINO, Christian DREYER, Valérie DUPONT, Philippe ENJERLIC, Martial ESPARZA, Michel FARENC, Philippe FAURÉ, Anne-Marie FERRANDEZ, Sonia FRANCOUAL, Julie GARCIN SAUDO, Fabrice GARNIER, Bertrand GELLY, Nicolas GHORRA, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Martine HERBAULT, Jean-Luc LAVERGNE, Caroline LEVANNIER, Gilbert LIEHN, Georges LOPEZ, Aurélien LOPEZ LIGUORI, Gérard MAILLE, Fabrice MAURRAS, Emmanuelle MENARD, Jacques MONCOUYOUX, Cécile MOREAU, Vince NOUGUIER, Romain OLACIA, Eric OULIEU, Olivier PALANQUE, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN BONET, Jacques PLANÇON, Jean-Marc POLESEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Olivier ROQUE, Régine ROSENFELD, Jean-Michel RUMEAU, Jean-Pascal RUVIRA, Michel SANCHEZ, Marie-Aude SICARD, Jean-Luc TAURINES, Jean-Louis THERON.

Evelyne GUY, Eric MILLAN, Bernard MONTAGUD.

Absents Excusés :

Gérard ABELLA, Cyril BARO, Gabrielle BLACHE, Jean BLANQUEFORT, Claude BONAVIDA, Pascale BONNARD, André BOUDET, Stéphan BOYER, Jean-Philippe CABASSUT, Jean-Louis CALVET, Francis CASTAN, Jean-Marc DOMINGUEZ, Pascal FICHAUX, Christian GARDET, Vincent GAUDY, Jean-Baptiste GELLY, Robert GELY, Georges GRIMAUD, Jean-Luc GUIRAO, Blandine LAIRD, Philippe LAPANOUSE, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Sylvie MILHAU, Christiane MOTHES, Olivier NOFRE, Christophe PARGOIRE, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Gilles POLOP-FAN, Jean-Luc PUEYO, Jean-Marie RIBES, Armand RIVIERE, Oliver SANGO, Marie-Agnès SCHERRER, Jean-Pierre THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE.

Secrétaire de séance :

Stéphane PEPIN BONET

Objet : Lancement d'une consultation pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que l'accord-cadre en cours actuellement arrive à terme le 2 janvier 2027.

Il convient de lancer une consultation en Appel d'Offres Ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes, alloti, pour une durée d'un an et renouvelable trois fois, sans minimum et pour les montants maximums annuels suivants :

- Lot n° 1 = EPI et vêtements de travail = 80.000,00 €HT
- Lot n°2 = Chaussures de sécurité = 35.000,00 €HT
- Lot n°3 = Gants et accessoires = 25.000 €HT

Soit un montant total maximum pour les 3 lots confondus de 140.000,00 €HT/an et de 560.000,00 €HT sur la durée du marché.

La dépense est prévue au budget.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur le lancement de l'appel d'offres ouvert pour « La fourniture et la livraison de vêtements de travail et Equipements de Protection Individuelle (EPI) ».

Monsieur le Président demande l'autorisation, dès lors que la Commission d'Appels d'Offres aura attribué l'accord-cadre, de signer toutes les pièces dudit accord-cadre, y compris les avenants résultant de modifications ultérieures.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

À l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres ouvert pour « La fourniture et la livraison de vêtements de travail et Equipements de Protection Individuelle (EPI) ».

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Le secrétaire de séance,

Stéphane PEPIN BONET


Le Président,
Aurélien LOPEZ LIGUORI

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 24/06/2026